

**Rapport de la Municipalité sur le postulat  
de Monsieur le Conseiller communal Alain Blanchoud Intitulé  
"Réfection des combles de l'auberge du Motty et isolation de la toiture"**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. RAPPEL DU POSTULAT**

*La Municipalité a mis en avant dans son plan de législature, sa volonté de concrétiser le développement durable dans la construction, en particulier en ce qui concerne l'énergie, l'écologie des matériaux et leur mise en œuvre.*

*Je demande à la Municipalité de présenter un projet de rénovation et d'isolation des combles de l'auberge communale du Motty dans le but d'améliorer la déperdition de chaleur et la perte d'énergie y relative.*

*Motivation:*

*Les énergies fossiles enchérissent et ne vont pas diminuer dans un avenir proche.*

*Notre commune dite Éco responsable mais n'a pas entrepris de travaux d'envergure sur la toiture de l'auberge depuis de nombreuses années.*

*La commission de gestion 2008, lors de sa visite de l'auberge avait émis l'idée que les centaines de mètres cubes libres dans les combles, depuis le départ de la police dans les années 50, pourraient être mis à disposition de l'aubergiste ou de nos concitoyens plutôt que laissés à l'abandon.*

*Avec des combles aussi grandes et aussi mal isolées, les locaux actuellement situés au premier étage, sont impossibles à chauffer à une température adéquate à la tenue de séance, la chaleur produite par les radiateurs étant immédiatement dissipée par le froid tombant du plafond.*

*Un manque croissant de locaux adaptés aux nouvelles technologies (wifi, sonorisation, tableau blanc, rétroprojection) se fait sentir sur la commune, une salle mieux adaptée pour le conseil communal comme l'a fait la commune de Prilly ou des chambres pour que le nom "auberge" reprenne sa qualification première seraient quelques solutions envisageables pour une commune qui manque cruellement de locaux ou de chambres d'hôtel et ce n'est pas l'arrivée du centre socioculturel qui modifiera cette situation.*

*Écublens, le 24 mars 2011. Signé: Alain Blanchoud*

## 2. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

### 2.1 Introduction

L'auberge communale a été construite au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Nous avons retrouvé qu'en 1947, la Municipalité d'Écublens mettait en location l'auberge communale, soit le café de l'Union, au Motty. Cet établissement comprenait à l'époque le logement du tenancier, une salle à boire, une salle à manger, une cuisine, 2 caves et des dépendances diverses, dont l'une servait de garage.

En parcourant la fiche technique du bâtiment de l'auberge communale, on peut lire:

1953	installation d'un chauffage central
1963	réfection de la toiture remise à une date ultérieure, au vu de l'importance des travaux
1970	étude demandée par la Municipalité pour la rénovation et la création de locaux d'habitation. La toiture doit également être refaite
1974	transformation de l'auberge avec l'agrandissement du café, la création d'une nouvelle salle à manger et d'une nouvelle cuisine, la création de locaux sanitaires au sous-sol, d'une cave, d'une chaufferie et d'une citerne à mazout ainsi que l'aménagement d'une terrasse
2000	travaux d'assainissement des canalisations
2001	adaptation de l'installation de la ventilation existante
2012	assainissement et réparation de la distribution des radiateurs au rez et au premier

En 1995 déjà, la Municipalité avait mandaté un bureau externe pour étudier l'aménagement des combles et la transformation du restaurant. À cette époque, la salle de justice et des mariages, ainsi qu'un local pour le bureau du Conseil communal, avaient été imaginés dans les combles. Ce programme a été reporté pour des raisons financières.

En 1999, le collège des chefs de service, sous l'impulsion du chef de service des bâtiments de l'époque, M. Ronald Meuter, avait soumis à la Municipalité un rapport sur l'entretien et le développement à terme des bâtiments communaux, en particulier ceux de la place du Motty.

Le rapport met en avant le fait que le projet établi en 1995 concernant les transformations de l'auberge communale, ne prévoit pas d'ascenseur pour accéder aux combles. Par ailleurs, suite à des travaux entrepris au 1<sup>er</sup> étage, il a été constaté que la vétusté du plancher des combles, ainsi que la répartition défavorable des charges, mettent en doute la fiabilité de l'ossature existante. La conclusion invitait la Municipalité à renoncer, pour des questions financières, à l'exploitation des combles tout en privilégiant certains aménagements de l'auberge, tels que la création de toilettes au rez et l'aménagement de locaux supplémentaires sous la terrasse. La Municipalité n'a pas donné suite à ce rapport vu que d'autres projets plus urgents étaient déjà planifiés.

## 2.2 Situation actuelle

On peut donc constater que, depuis toujours, l'auberge communale a été un sujet de discussion qui revient régulièrement dans les dossiers de la Municipalité. Malheureusement, il semblerait que ce bâtiment soit toujours délaissé au profit de projets plus urgents.

On relève également que, lors de l'établissement du programme de législature 2011-2016, le service des bâtiments avait présenté un projet global concernant les bâtiments communaux existants et futurs. Dans le cadre de cette législature, le service proposait un projet de réaffectation des différents bâtiments de la place du Motty (auberge communale, grande salle, hôtel de ville).

Une fois de plus, force a été de constater que des projets d'utilité publique devaient être mis en priorité.

Toutefois, il a été décidé par la Municipalité de faire figurer dans le programme de législature et dans le plan des investissements en 2015, un crédit d'étude pour la transformation de l'auberge communale et de la grande salle.

## 2.3 Situation future

Depuis le dépôt du postulat de M. Blanchoud, en mars 2011, nous avons pu inaugurer notre bâtiment socioculturel. Dans ce nouveau bâtiment certifié écologique, des salles équipées des dernières technologies sont mises à la disposition des sociétés locales.

Nous constatons qu'avec les diverses manifestations déjà organisées sur la place François Silvant, le centre de notre ville sera définitivement situé sur la plaine du Croset.

Le projet phare de cette législature sera l'étude, voire le début de la construction, d'une salle de gymnastique triple, ceci afin de répondre aux besoins de nos écoliers et de nos sociétés locales. Le programme de cette salle multifonctionnelle est actuellement à l'étude et les premières discussions laissent apparaître un besoin de salles mixtes pouvant, à certaines occasions et conditions, offrir un espace pour des manifestations culturelles, sportives et sociales (repas de soutien, loto, etc.).

Il est donc primordial de finaliser cet important programme avant de lancer une étude sur les travaux de transformations et de rénovations des divers bâtiments du site historique du Motty, appelé à devenir le vieux bourg d'Écublens.

Par ailleurs, le bail à loyer des tenanciers de l'auberge échoit le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Des discussions ont eu lieu ce printemps avec nos gérants, afin de leur faire part de nos intentions de transformation de l'auberge. Les tenanciers reconnaissent que l'exploitation actuelle des locaux n'est déjà plus optimale et comprennent que des travaux conséquents sont plus que nécessaires, de même qu'une exploitation durant les travaux n'est pas envisageable.

La vétusté reconnue de ce bâtiment nous oblige à procéder à des travaux de transformations lourdes, afin de le remettre aux normes et exigences (constructives, acoustiques, énergétiques) actuelles sur le long terme.

Ces travaux consistent à mettre le bâtiment totalement à nu, en ne gardant que les murs des façades et la charpente. Tout le reste (planchers, cloisons, installations techniques, fenêtres, équipements, etc.) sera reconstruit à neuf.

L'étude qui sera lancée prochainement, définira un projet de réaménagement des locaux de l'auberge avec ceux de certains locaux de la grande salle, dans le but de rationaliser au maximum les infrastructures de ces deux bâtiments.

Sur conseil de notre gérance, pour des raisons juridiques, la Municipalité a décidé de ne pas renouveler le bail actuel.

Lors du renouvellement du bail, les tenanciers actuels seront prioritaires.

### **3. RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Au vu des réponses données ci-dessus, la Municipalité partage l'objectif de la réfection de l'auberge communale du Motty. Elle prévoit de lancer l'étude de la transformation de cet établissement avant la fin de cette législature.

Elle considère dès lors avoir répondu au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alain Blanchoud, déposé lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2011, concernant la réfection des combles de l'auberge du Motty et l'isolation de la toiture.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la conclusion suivante:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le rapport-préavis No 13/2013 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alain Blanchoud intitulé "Réfection des combles de l'auberge du Motty et isolation de la toiture".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2013.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            P. Besson

### Déléguée municipale à convoquer:

Par la commission ad hoc:            Mme Danièle Petoud, section des bâtiments

Écublens/VD, le 19 septembre 2013  
DP/CAB